

**RAPPORT AU PARLEMENT SUR L'APPLICATION DE LA LOI DU 5 AOÛT
1991 RELATIVE A L'IMPORTATION, A L'EXPORTATION ET AU TRANSIT
D'ARMES, DE MUNITIONS ET DE MATERIEL DEVANT SERVIR
SPECIALEMENT A UN USAGE MILITAIRE ET A LA TECHNOLOGIE Y
AFFERENTE
DU 1^{er} JANVIER 2008 AU 30 JUIN 2008**

INTRODUCTION

Ce rapport contient les chiffres et les données concernant les licences d'importation et d'exportation accordées par le SPF Economie en ce qui concerne les armes de l'armée et de la police, durant le 1^{er} semestre 2008.

Remarques préliminaires :

- la licence comprend l'autorisation d'importer ou d'exporter certaines marchandises, même si la transaction autorisée ne se réalise pas nécessairement;
- seules les licences d'exportation définitives et non les temporaires ont été pondérées dans les données chiffrées.

LICENCES ACCORDEES 1er semestre 2008

EXPORTATION

Destination	Nombre de licences	Valeur en €
Allemagne	2	110.000
France	2	5.500.000
Italie	2	170.250.000
Royaume Uni	2	5.250.000
Danemark	1	250.000
Suisse	1	5.000.000
USA	4	728.305
Maroc (*)	1	2.700.000
Bahreïn (**)	2	1.160.000
TOTAL	17	190.948.305

IMPORTATION

Origine	Nombre de licences	Valeur en €
Allemagne	3	4.504.856
France	2	3.100.000
Espagne	1	5.000.000
Autriche	1	50.000
Suisse	3	46.025.000
Turquie	1	400.000
USA	6	17.100.000
TOTAL	17	76.179.856

Toutes les licences ont été demandées par l'armée belge.

(*) Vente de véhicules blindés et d'ambulances à l'Armée Marocaine.

(**) Vente de véhicules blindés à l'Armée Bahreïnne.